

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 – (514) 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 16 septembre 2021
Heure..... 14 h 15
Lieu..... CHACUN CHEZ SOI (RÉUNION ZOOM)

PRÉSENCES – La présence de 114 personnes a été enregistrée.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 17.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Héloïse Moysan-Lapointe propose *Samaël Beaudoin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 1

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux du 19 mai et du 11 juin 2021
 - 3.1. Adoptions
 - 3.2. Suivis
4. Nouveaux membres
5. Informations
 - 5.1. Techniques de l'impression
 - 5.2. Vie syndicale
 - 5.3. Changements technologiques au Collège
6. Assurances
7. Élections
 - 7.1. Trésorerie
 - 7.2. Comité de veille interculturelle (2 postes à combler)
 - 7.3. Comité de la persévérance scolaire (1 poste à combler)
8. Négociations
9. Varia

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à la majorité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2021

3.1 Adoptions

Recommandation 2

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Thomas Dussert
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 3

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Frédéric Adam
Adoptée à l'unanimité

Suivis

Il n'y en a pas.

4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 11 juin 2021 et dont les noms suivent: *Félix Gauthier, Héloïse Moysan-Lapointe* (Philosophie), *Brigitte Boudrias, Michel Sabbagh* (Graphisme), *Simon Malenfant, Stéphanie Sampson* (Mathématiques), *Julie Arteau, Laura Mamani Laparra* (Chimie), *Stéphane Cyr* (Infographie), *Jonathan Fédé, Samuel Girard, Mélissa Renaud, Samuel Taillefer* (SPU), *Marie-Josée Béliveau* (Géographie), *Marie-Lou Martel* (Échographie), *Philippe Richard, Brigitte Wagner* (Français et lettres), *Anne McDougall* (Langues), *Stéphane De Neubourg* (TAJ), *Antoine Legault* (Informatique), *François Séguin* (Génie civil), *Cindy Beaudoin, Stéphanie Mayer, Emmanuel Méthot-Jean, Jeanne Reynolds* et *Houari Safia* (Sciences sociales).

5. INFORMATIONS

5.1 Techniques de l'impression

Elsa Myotte rappelle les enjeux entourant la survie de ce programme dont les admissions pour 2020-2021 ont été suspendues au printemps dernier. Elle informe l'assemblée que la Direction a annoncé au département d'Impression, au retour des vacances, qu'elle n'entendait pas annoncer le programme au SRAM pour 2022-2023. Elle présente les principales actions réalisées depuis pour appuyer le programme, en particulier les interventions auprès de la Direction du Collège et les démarches exercées via la FNEEQ pour demander au Ministère de financer exceptionnellement le programme. Elle constate cependant que le Ministère est plutôt fermé à l'idée, ne considérant pas la profession en pénurie de main d'œuvre à moyen terme. De son côté, le Collège souhaite une analyse de la profession qui lui permette de reformuler l'offre de formation, bien que cela semble aussi être une voie incertaine. L'exécutif syndical reste en contact étroit avec le département pour s'assurer qu'il soit informé des développements et consulté à leur sujet.

5.2 Vie syndicale

Christian Goyette évoque la joie de la réouverture partielle du local du SPECA et la reprise de la circulation de la SPECA-mobile avant de présenter quelques pages du nouveau site web du SPECA. Il remercie Daniel Lévesque et Elsa Myotte pour leur travail inspiré. Il évoque aussi la possible reprise de la mobilisation autour des négociations pour notre convention collective et réitère l'invitation à se joindre à une délégation du SPECA à la manifestation pour le climat du vendredi 24 septembre en après-midi. Enfin, il rappelle qu'une campagne syndicale de réappropriation du CA est en cours et invite les personnes intéressées à être observatrices et observateurs à contacter le Secrétariat général du Collège qui fournit le lien Zoom permettant d'accéder à ces réunions.

5.3 Changements technologiques au Collège

Le Collège a récemment annoncé vouloir procéder à des changements technologiques significatifs d'ici la fin de la session d'automne, dont le remplacement des téléphones physiques par la téléphonie Teams et le déplacement de toute documentation départementale sur Teams. Elsa Myotte présente brièvement la liste de problèmes potentiels déjà identifiés (ex. : l'accès rapide à un téléphone en cas d'urgence, la nécessité de laisser les ordinateurs ouverts, la difficulté d'avoir un ordinateur pour chaque enseignant.e, etc.), laquelle est bonifiée par les commentaires des membres de l'assemblée.

6. ASSURANCES

Bibiane Charland introduit la série de recommandations qui sont présentées à l'assemblée en précisant qu'elles sont non amendables, qu'elles proviennent de la Réunion des syndicats adhérents (RSA) et qu'elles s'inscrivent dans une consultation de toutes les assemblées des collèges qui adhèrent à ce régime. Cette année, les modifications proposées sont particulièrement importantes – d'où la tenue d'une séance

d'information et de discussion auprès des membres du SPECA au courant de l'hiver 2021. Une fois la consultation terminée, les changements au régime d'assurance seront annoncés plus tard cet automne puis entreront en vigueur en janvier 2022. Elle rappelle également aux membres que le mois de novembre est la fenêtre annuelle au cours de laquelle il est possible d'apporter des modifications à sa couverture.

Bibiane Charland présente ensuite chacune des recommandations.

Taux de renouvellement

Recommandation 4

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter les conditions de renouvellement pour l'année 2022 de la police d'assurance 1008-1010 liant la FNEEQ et La Capitale :

4.1 une augmentation de 0 % pour l'assurance maladie et un congé de primes de 4 % (augmentation effective de 3,5 % afin de diminuer le congé de primes de 7,5 % accordé en 2021). Ce congé de primes ne s'applique pas aux personnes adhérentes de 65 ans et plus non inscrites à la RAMQ;

4.2 une augmentation de 4 % pour l'assurance soins dentaires et la fin du congé de primes de 1 % accordé en 2021 (augmentation effective de 5 %);

4.3 une diminution de 5 % pour toutes les garanties en assurance vie (assurance vie de base, assurance vie des personnes à charge, assurance vie additionnelle, assurance maladies graves) et un congé de 50 % des primes pour toutes les garanties en assurance vie;

4.4 une diminution de 5 % pour l'assurance invalidité de courte durée;

4.5 une diminution de 10 % pour l'assurance invalidité de longue durée.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Marie-Ève Bélanger
Adoptée à l'unanimité

Révision des composantes du régime d'assurance : ajustements tarifaires en assurance maladie

Recommandation 5

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter le changement suivant au contrat :

Que le rapport de tarification entre les modules soit dorénavant unique et identique pour tous les groupes d'âge (personnes participantes âgées de moins de 65 ans et de 65 ans ou plus) et que la tarification des trois modules soit ajustée selon le nouveau rapport ci-dessous :

Module	A	B	C
RAPPORT ACTUEL (Moins de 65 ans)	0,72	1,00	1,16
RAPPORT ACTUEL (65 ans et plus)	0,64 à 0,68	1,00	1,17

NOUVEAU RAPPORT (Pour tous)	0,72	1,00	1,25

Proposée par Marie-Ève Bélanger
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

Révision des composantes du régime d'assurance : ajustements tarifaires en assurance maladie

Recommandation 6

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter le changement suivant au contrat :

Que soient fusionnées la protection couple et la protection familiale, tant pour la garantie assurance maladie que pour la garantie assurance soins dentaires.

PROTECTION	INDIVIDUELLE	MONOPARENTALE	COUPLE	FAMILIALE
MALADIE RATIO ACTUEL	1,00	1,70	2,00	2,70
SOINS DENTAIRES RATIO ACTUEL	1,00	1,88	2,00	2,88
MALADIE RATIO RECOMMANDÉ	1,00	1,50	2,40	2,40
SOINS DENTAIRES RATIO RECOMMANDÉ	1,00	1,90	2,40	2,40

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Sophie Roy
Adoptée à la majorité

Révision des composantes du régime d'assurance : ajustements tarifaires en assurance maladie et soins dentaires

Recommandation 7

Considérant que certains groupes de personnes participantes devront assumer des hausses plus

importantes;

Considérant que les hausses qui seront nécessaires pour les renouvellements des prochaines années sont inconnues;

Considérant que le temps permettra de voir l'effet de la nouvelle tarification sur l'expérience avant un nouvel appel d'offres;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter une mise en place progressive des modifications à compter du renouvellement 2022 avec une période de transition d'une durée de 48 mois.

Proposée par Mohand Atroun
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

**Révision des composantes du régime d'assurance : ajustements en assurance vie
Recommandation 8**

Considérant que la garantie d'assurance vie de base de la personne adhérente de moins de 65 ans prévoit actuellement : 1 x le salaire annuel (minimum 35 000 \$) ou 2 x le salaire annuel (minimum 70 000 \$) au choix du participant;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter la modification de la garantie comme suit : 1 x le salaire (minimum 75 000 \$) ou 2 x le salaire (minimum 75 000 \$) au choix du participant. Les primes d'assurance vie de base diminueraient de 0,5 % pour toutes les personnes adhérentes.

Proposée par Sophie Roy
Appuyée par Mathieu Dallaire
Rejetée à la majorité

**Révision des composantes du régime d'assurance : assurance invalidité
Recommandation 9**

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter de n'apporter aucune modification à la garantie en assurance invalidité de longue durée.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Mohand Atroun
Adoptée à l'unanimité

**Révision du régime d'assurance soins dentaires : condition de participation à l'option 2
Recommandation 10**

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter la modification de cette protection de la façon suivante :

Modification	Hausse prévue
Permettre aux personnes adhérentes du module A d'adhérer à l'option 2 en soins dentaires (tout comme B et C)	Aucune

Proposée par Mathieu Dallaire
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à la majorité

Recommandation 11

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter la modification de cette protection de la façon suivante :

Modification	Hausse prévue
Permettre aux personnes exemptées en assurance maladie d'adhérer à l'option 2 en soins dentaires	Aucune

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Mathieu Dallaire
Adoptée à l'unanimité

Révision du régime d'assurance maladie : ajout d'un médicament Recommandation 12

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter l'ajout du médicament suivant :

Modification	Hausse prévue
Ajout du médicament Jamp-Tadalafil (DIN 02451859) prescrit dans le cadre d'un diagnostic de cancer de la prostate pour un maximum de 1 000 \$ de frais admissibles. La personne adhérente devra fournir un formulaire d'autorisation préalable	0,1 % réduite à 0 % avec l'accord de La Capitale.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Jérôme Melville-Giguère
Adoptée à l'unanimité

Modifications à l'annexe I Recommandation 13

Considérant que le SPECA ne souscrit pas actuellement à l'annexe 1, mais exerce une veille à l'égard des changements qui y sont apportés,

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter les modifications à l'annexe 1.

(Pour les modifications, voir le tableau à la page suivante)

Que les membres du CFARR développent des outils d'information et se rendent disponibles pour faire une

présentation dans les assemblées locales à la demande des syndicats.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Émilie Anne Chartier
Adoptée à l'unanimité

Personnes chargées d'enseignement de l'Université Laval Recommandation 14

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter la modification de l'annexe IV.

Annexe IV actuelle	Modification proposée
Les personnes chargées d'enseignement ne sont admissibles qu'aux garanties d'assurance maladie (Module B seulement), d'assurance invalidité de courte durée et d'assurance invalidité de longue durée	Les personnes chargées d'enseignement sont admissibles aux garanties d'assurance maladie <u>(Modules A, B et C)</u> , d'assurance soins dentaires <u>(Option 2 pour le module C)</u> , d'assurance invalidité de courte durée et d'assurance invalidité de longue durée.

Proposée par Mathieu Dallaire
Appuyée par Gaston Sauvé

Il est proposé de laisser sur table la recommandation

Proposé par Laurence Daigneault Desrosiers
Appuyé par Lysann Hounzell

Le laisser sur table est adopté à l'unanimité

Demande de l'assureur : Assurance voyage et assurance annulation voyage

Recommandation 15

Il est proposé :

Que le SPECA mandate sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter les modifications proposées à ces protections dans le document *Modifications assurance voyage RSA 2021 présenté en assemblée*.

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Sophie Roy
Adoptée à l'unanimité

7. ÉLECTIONS

7.1 Trésorerie

Ginette Cartier présente la candidature à la trésorerie du Conseil exécutif. Elle agit comme présidente d'élection, et Daniel Lévesque assure la gestion du vote via le module Sondage de Zoom.

AU POSTE DE TRÉSORIER :

Appuyé par David Schwinghamer, Elsa Myotte et Ewa Kacy
LE CANDIDAT EST ÉLU À MAJORITÉ.

Louis Fortier

7.2 Comité de veille interculturelle (2 postes à combler)

Thomas Dussert propose **Jean-François Millette**.

Jacques Blondin propose *Johanne Massé*.
Les deux acceptent et sont élu.e.s par acclamation.

7.3 Comité de la persévérance scolaire (1 poste à combler)

Bibiane Charland propose *Sophie Crevier*.
Elle accepte et est élue par acclamation.

8. NÉGOCIATIONS

Laurence Daigneault Desrosiers présente brièvement l'état de la négociation. Malgré les ententes de principe qui ont été annoncées en juin dernier, le travail de rédaction du texte de l'entente sectorielle a été perturbé par le fait que la partie patronale a reculé quant à certains engagements. En conséquence du litige qui persiste depuis entre le comité de négociation syndical et la partie patronale, les résultats détaillés de cette négociation n'ont pas encore été diffusés. On sait cependant que la demande d'équité de traitement pour les chargé.e.s de cours n'a pas été obtenue, bien qu'il soit prévu que leur échelle salariale soit bonifiée, et que les principaux points actuellement en litige concernent l'ouverture de postes à partir des ressources pour EESH et l'obligation qu'il y ait une entente entre les parties syndicale et patronale avant que tout projet d'enseignement à distance ne soit mis en œuvre.

9. VARIA

Rien à signaler.

Levée de l'assemblée à 16 h 47.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications